

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 28 mars 2022

Délibération N° 10

Objet : Tarifs des prestations du Centre de Formalités des Entreprises

Exposé des motifs :

En conformité avec les évolutions de la norme d'intervention CFE et avec la décision prise en AG de CCI France les 29 janvier 2019, la CCI Ille-et-Vilaine a voté le 25 février 2019 la mise en œuvre de la prestation facturée d'accompagnement au tarif national unique de 70€ net de TVA.

La prestation facturée comprend désormais :

- une prise en charge lors de rendez-vous physiques,
- un accompagnement personnalisé,
- un contrôle de cohérence du dossier de formalité.

La CCI Ille-et-Vilaine souhaite élargir l'offre d'accompagnement aux formalités par 2 prestations complémentaires conformément à la décision prise en AG CCI France le 9 avril :

1/ La prestation « 90 minutes pour créer ma micro entreprise »

Cette offre est une déclinaison collective de l'offre d'accompagnement Formalité à destination des micro entrepreneurs.

Son contenu :

- introduction rapide sur les règles comptables et fiscales relatives au micro entrepreneur
- aide à la rédaction du Cerfa nécessaire à l'immatriculation
- enregistrement de la formalité dans la journée

Tarif unique national : 55 € net

2/ La prestation « Annonce Légale »

Cette offre vise à proposer à l'entreprise un accompagnement pour :

- l'optimisation de la rédaction de l'annonce légale
- la préconisation pour la diffusion dans un journal d'annonces légales à un prix compétitif
- un point d'information sur l'actualité légale

Tarif unique national : 60 € HT

Avis de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mars 2022.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 14 mars 2022.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 34

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

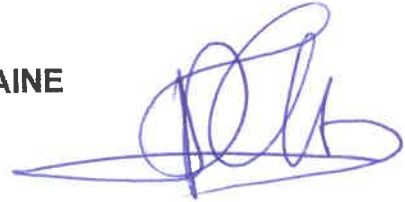
Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq